

La Municipalité de Grandson met au concours un poste de :

**RESPONSABLE ADMINISTRATIF – 80/100 % - H/F**

au sein du service de l'Administration générale

Tâches principales :

- Assure la gestion administrative de l'Administration communale
- Gère l'ensemble des ressources humaines sous la supervision du Secrétaire municipal
- Assure le suivi et la planification du logiciel de gestion du temps
- Coordonne la gestion des contrats d'assurances de la Commune avec notre courtier externe et assure le suivi des sinistres
- Organise, participe et tient le PV des séances des chefs de service
- Assure la fonction de maître d'apprentissage pour l'apprenti de commerce
- Gère des projets de l'administration générale (GED, préavis, rapport de gestion, etc.)
- Organise et participe au tournus du guichet et du téléphone

Profil souhaité :

- CFC de commerce ou titre jugé équivalent
- Formation supérieure type cadre en administration ou brevet RH souhaitée
- 3 à 5 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire
- Expérience dans le domaine communal exigée
- Aisance en informatique, maîtrise des outils MS Office
- Connaissances des ERP (ProConcept et NEST), GED (Doc.series) souhaitées
- Sens des responsabilités, esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle et esprit d'équipe

Conditions spéciales :

- Extrait du casier judiciaire suisse à fournir lors de l'engagement
- Entrée en fonction : 1er janvier 2022 ou date à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal, 024 447 41 01.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et certificats, références, prétentions de salaire, sont à adresser au Greffe municipal, rue Basse 57, CP 23, 1422 Grandson ou par courrier électronique à [eric.beauverd@grandson.ch](mailto:eric.beauverd@grandson.ch), d'ici au 1<sup>er</sup> novembre 2021 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ou non-conformes ne seront pas prises en considération dans le processus de traitement des dossiers et aucune suite n'y sera donnée.